

## Prendre la démocratie électronique au sérieux.

Stéphanie Wojcik

► **To cite this version:**

Stéphanie Wojcik. Prendre la démocratie électronique au sérieux. : De quelques enjeux et controverses sur la participation politique en ligne. La démocratie électronique, Nov 2009, Besançon, France. 20 p. halshs-00591937

**HAL Id: halshs-00591937**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00591937>**

Submitted on 11 May 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Prendre au sérieux la démocratie électronique.**

## **De quelques enjeux et controverses sur la participation politique en ligne**

**Stéphanie Wojcik**

Université Paris Est Créteil – CEDITEC

A paraître dans Elsa Forey et Christophe Geslot (dir.), *La démocratie électronique*, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », 2011.

Parce qu'ils témoignent d'un possible renouvellement des modes d'action publique et de légitimation du système politique, les dispositifs participatifs<sup>1</sup> qui mettent en présence responsables politiques et citoyens font l'objet d'une attention soutenue de la part des sciences sociales ; les analyses sur leur genèse et leur fonctionnement se développent progressivement et documentent de manière extrêmement précise leurs enjeux et leurs limites au regard de questionnements portant notamment sur les formes de la politisation, de la participation des citoyens et de ses effets sur l'action publique (Blondiaux, 2008 ; Bacqué et Sintomer, 2011).

De la même manière, les pratiques des dispositifs numériques de participation, qu'ils soient initiés par les pouvoirs publics ou par les citoyens, de manière individuelle ou collective, suscitent depuis quelques années un intérêt accru de la part des chercheurs dans la mesure où « le rôle d'Internet comme instrument de veille, de diffusion et de mobilisation (circulation de l'information, accroissement des pratiques pétitionnaires) est, en effet, de plus en plus central dans le fonctionnement démocratique [...] » (Haegel, 2009, p. 52).

En effet, un nombre croissant de travaux issus de diverses disciplines des sciences humaines et sociales, reposant pour partie sur une interprétation des potentialités d'Internet et sur la réalité de ses pratiques par les individus, s'interrogent sur les liens entre la participation politique et Internet. Jusqu'à présent se dégagent généralement trois grandes thèses (Muhlberger, 2003). Ces thèses considèrent de manière différenciée les relations entre la participation politique hors ligne et celle se manifestant à travers une multitude de formes d'expression politique en ligne, qu'elles soient ou non encapsulées dans des dispositifs pensés et mis en œuvre par les institutions politico-administratives.

Ainsi, la thèse dite de la « normalisation », développée dans un ouvrage de Margolis et Resnick (2000), soutient qu'Internet permet surtout de mobiliser les individus qui sont déjà actifs hors ligne (Norris, 2003). De plus, suivant un mécanisme déjà identifié (mais discuté) en sociologie des médias, selon lequel les individus trient les informations auxquels ils sont exposés en fonction de leurs centres d'intérêt pré-existants, ils auraient tendance à fréquenter des espaces en ligne où ils peuvent discuter avec des personnes qui ont le même avis qu'eux. Loin de favoriser la confrontation à la diversité, les discussions en ligne n'aboutiraient finalement qu'à renforcer les convictions initiales des participants (Sunstein, 2001). Ce phénomène de polarisation des opinions s'avérerait particulièrement problématique en ce qu'il conduirait à « balkaniser le discours politique » (Flichy, 2008, p. 168). Dans une version plus radicale, l'espace public pourrait tout simplement disparaître en raison de l'augmentation exponentielle de discours individuels, davantage juxtaposés qu'interconnectés.

D'autres arguments sont avancés par les tenants de la thèse de la mobilisation pour lesquels Internet va permettre d'inclure de nouveaux types de participant. Internet abaisserait le coût de la participation et serait particulièrement utile pour ceux dont les contraintes familiales et professionnelles n'autorisent pas un investissement civique selon les formes instituées et temporellement circonscrites de la participation. De plus, à travers les moteurs de recherche, les forums de discussion, les diverses applications du web social, Internet permet à des personnes ayant des centres d'intérêt communs d'entrer en contact, au-delà du cercle inévitablement restreint de la socialisation de proximité (famille,

---

<sup>1</sup> Le « dispositif » est entendu ici comme la concrétisation technique d'une intention à travers la mise en place d'environnements adaptés à cette intention. Dans cette optique, un dispositif participatif organise et rend possible la participation des citoyens mais n'en garantit pas l'effectivité.

amis, relations de travail...). En cela, il faciliterait la mobilisation et serait particulièrement efficace pour promouvoir la défense de certaines causes, notamment les mouvements anti-guerre, et plus généralement les causes « mondiales » (comme par exemple, la lutte contre le réchauffement climatique).

En dernier lieu, de nombreux chercheurs ne sont pas attirés par la participation électronique en tant que telle mais par les dynamiques sociales qu'elle est supposée révéler (Vedel & Ward, 2006 ; Barboni et Treille, 2010). Il s'agit alors de considérer ces pratiques comme une sorte de champ d'expérimentations destinées à comprendre les nouvelles tendances. La technique est ici envisagée sous l'angle de la cristallisation des mutations des pratiques politiques qu'elle est susceptible d'opérer. Par exemple, l'engagement politique se caractériserait aujourd'hui par des pratiques « distancées » : les militants seraient moins enclins à s'investir durablement au sein de structures partisans au fonctionnement routinisé (réunions de section, meetings, distribution de tracts lors des campagnes, etc.). De telles modalités d'engagement, plus fluides et éphémères, seraient favorisées par les possibilités offertes par Internet d'exprimer de manière moins contraignante ses préférences idéologiques (signer une pétition en ligne, devenir ami sur Facebook avec un candidat, etc.).

Ces trois thèses constituent toujours plus ou moins un cadre de référence pour les recherches actuelles, mais font l'objet de relectures (Wright, 2010), réévaluations ou raffinements liés notamment aux évolutions et à la diversification des formats numériques d'expression ou de collaboration, et en particulier, les multiples applications et constructions socio-techniques issues du « web social » (Proulx et Millerand, 2010). Ainsi, alors qu'en 2006, Ward et Vedel pouvaient considérer que, globalement, les travaux empiriques alimentent majoritairement la thèse de la « normalisation », en 2009, un consensus semble se dégager, tout du moins dans les travaux réalisés aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, pour considérer qu'Internet a de faibles mais positifs effets sur l'engagement politique (Boulianne, 2009) ou bien que certains des dispositifs qu'il supporte – comme le vote en ligne – conduisent à moduler l'intensité de leur effets en fonction des caractéristiques des publics. Par exemple, l'utilisation du vote en ligne à l'occasion des élections législatives aux Pays-Bas, en 2006, conduirait à réaffirmer la thèse de la normalisation pour les personnes âgées et valider celle de la mobilisation pour les jeunes (Hirzalla, van Zoonen & de Ridder, 2011)<sup>2</sup>.

Concomitamment, et au-delà des premières réflexions prospectivistes qui mettaient l'accent sur les « impacts » des technologies de l'information et de la communication sur la démocratie<sup>3</sup>, il existe de nombreuses tentatives d'articulations théoriques entre démocratie et Internet et subsumées sous l'expression « démocratie électronique » (par exemple, Chadwick, 2006 ; Fuchs, 2007 ; Dahlberg, 2011 ; Monnoyer-Smith, 2011), en vue de catégoriser la multiplicité des expériences et des pratiques politiques reposant pour tout ou partie sur les technologies de l'information et de la communication. Par exemple, Lincoln Dahlberg distingue quatre grandes conceptions de la « démocratie électronique » : libérale-individualiste, délibérative, contre-publics et autonome-marxiste. Chacune d'entre elles reposant sur une conception différente de la subjectivité démocratique, du type de démocratie – et de la place qu'y occupe la participation politique - qu'elle promeut et de la manière dont les technologies numériques y sont associées. Il apparaît ainsi, et à titre d'exemple, que dans la conception libérale-individualiste, les médias numériques constituent simplement un moyen pour la transmission effective d'informations et de points de vue entre les individus dans le cadre de processus décisionnels représentatifs, le citoyen étant appréhendé comme un sujet rationnel et calculateur, désireux de faire valoir ses intérêts particuliers, quoiqu'il puisse toutefois aussi agir par empathie et considération pour les besoins autrui.

---

<sup>2</sup> Sur la question du vote électronique (en ligne ou avec des machines à voter), voir par ailleurs les contributions de C. Enguehard et J. Mekhantar dans le présent ouvrage.

<sup>3</sup> Il était ainsi fait référence soit au retour à une démocratie « authentique », directe, dans laquelle les organisations représentatives traditionnelles seraient dépassées au profit d'une connexion directe entre responsables politiques et citoyens, soit à l'avènement d'une société de surveillance dans laquelle les citoyens seraient soumis à un étroit contrôle social. De telles approches ont été très critiquées en raison notamment de leur définition très vague de la démocratie (régime politique ou forme sociale) et de leur défaut de compréhension des usages sociaux des technologies (Chambat, 2003).

D'autres auteurs proposent de mettre en évidence les axes autour desquels se construisent les discours et les projets ou expériences sur la démocratie électronique. Ainsi, Thierry Vedel détermine trois axes faisant écho à l'une des difficultés des systèmes politiques contemporains : l'information du citoyen, destinée à pallier le manque de transparence du jeu politique ; le débat et la discussion en vue de combler l'étroitesse voire la fermeture de l'espace public ; la délibération et la prise de décision pour lutter contre les phénomènes de marginalisation des citoyens dans les processus décisionnels (Vedel, 2003). De manière sensiblement proche, Rabia Karakayat Polat (2005) envisage Internet comme une source d'information, un média de communication et une sphère publique virtuelle et examine pour chacune de ces facettes les liens avec la participation politique.

D'autres travaux ont pu également mobiliser une telle catégorisation (par exemple, Breindl, 2010, Wojcik, 2010), en vue d'une critique des dispositifs institutionnels de débat qui reposerait exclusivement sur une approche ordonnée et linéaire de la participation en ligne – s'informer, débattre, décider – soutenue par une conception idéaliste de la « démocratie comme un espace rationnel fondé sur la primauté du régime discursif » (Allard et Blondeau, 2009, p. 3).

Aussi, et de manière extensive, la notion de « démocratie électronique » renvoie à l'idée de développer la participation politique à travers les réseaux électroniques, qu'il s'agisse pour les citoyens d'échanger entre eux ou avec leurs représentants. Sont dès lors regroupées sous cette dénomination une variété d'initiatives, de dispositifs, de pratiques, reposant pour tout ou partie sur les technologies de l'information et de la communication au travers desquelles responsables politiques et institutions publiques affirment vouloir favoriser les différentes dimensions (information – discussion – vote – contrôle) du processus démocratique en régime représentatif (Hacker & Van Dijk, 2000) mais aussi, l'ensemble des expériences politiques mobilisant les TIC, à travers les prises de parole, individuelles ou collectives, des citoyens non contraintes par les pouvoirs publics, et concourant de ce fait à reconfigurer l'espace public traditionnel (Cardon, 2010).

Une telle définition de la démocratie électronique soulève nécessairement une question programmatique – en quoi les pratiques d'Internet par les institutions politico-administratives et par les citoyens conduisent à re-examiner les mécanismes de production et de contrôle de la décision publique ou de l'action publique ? – pour laquelle nous ne pouvons proposer ici qu'une vision parcellaire. Au regard de l'immensité du champ théorique ainsi ouvert, notre objectif est en effet relativement modeste : proposer un aperçu desdites pratiques et relever, graduellement au fil du texte, quelques-unes des controverses que ces pratiques soulèvent au regard des théories habituellement usitées, essentiellement en science politique et en sociologie des médias, pour aborder la question de la participation politique.

De manière volontairement circonscrite, deux questionnements vont structurer ce texte : dans quelle mesure la production et la diffusion massive d'information par diverses catégories d'acteurs – institutions, médias et citoyens - affecte-t-elle le fonctionnement des régimes politiques démocratiques dans un sens ou non propice à la participation politique des citoyens ? ; en ligne, la multiplicité de lieux, autorisant l'expression et la discussion, initiés ou investis par des individus, et intégrés ou non à la sphère institutionnelle, conduit-elle à élargir la part prise par les citoyens dans la définition des enjeux politiques et des décisions qui les concernent ?

## **1. Produire et diffuser de l'information : entre néo-management public et *empowerment* citoyen**

### **Etat communicant, Etat transparent ?**

Si la diffusion des données publiques constitue l'un des registres de la communication publique (Ollivier-Yaniv, 2006), les discours, comme les pratiques gouvernementales mobilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) reposent sur l'idée selon laquelle « la mise en circulation d'informations (et non de l'information) c'est-à-dire de données construites,

sélectionnées et pondérées, est devenu un nouvel impératif de bon gouvernement. » (Lascoumes, 2001, p. 307). Cet impératif se décline à la fois dans une logique administrative – il faut faciliter les services aux usagers – et surtout, dans une logique de plus grande « transparence » de l'activité et du fonctionnement d'un appareil d'Etat dont la critique libérale voit dans l'opacité (manifesté par le secret d'Etat) le risque permanent d'un régime despotique (Senellart, 2003).

Ainsi, dans la continuité du rapport Nora-Minc de 1978<sup>4</sup>, les TIC – le Minitel d'abord et Internet ensuite – sont conçues par les pouvoirs publics comme un moyen de faciliter l'information des administrés sur les activités gouvernementales aux différents échelons de l'activité étatique. À partir de 1994 et le rapport de Gérard Théry sur les autoroutes de l'information, les réseaux numériques suscitent l'intérêt de la sphère politique laquelle s'oriente rapidement vers les usages potentiels des TIC afin de lutter contre la complexité administrative. Cet intérêt va se manifester à travers une multiplicité de rapports associant diffusion des données publiques<sup>5</sup> et modernisation de l'Etat, lesquels vont inspirer trois programmes d'actions gouvernementaux successifs. Le programme « Société de l'Information » (PAGSI) initié, en 1997, par le gouvernement de Lionel Jospin avait ainsi parmi ses objectifs<sup>6</sup> la numérisation des données publiques à travers la mise en place de sites Internet propres à chaque ministère et à chaque administration publique. En 2002, le programme gouvernemental de Jean-Pierre Raffarin, connu sous le nom de RE/SO 2007 (« Pour une REpublique numérique dans la Société de l'information ») succède au PAGSI, et conduit à la création d'un agence de l'administration électronique, (ADAE), qui financera une variété de projets destinés à faciliter et accroître la rapidité des procédures administratives effectuées par les usagers (particuliers et entreprises) en vue notamment de contrôler la dépense publique. Se trouvent associés dans un même mouvement l'efficacité des administrations publiques et le meilleur service aux usagers. En 2008, avec la parution de « France numérique 2012. Plan de développement de l'économie numérique » élaboré par Eric Besson, l'administration électronique demeure une action prioritaire, qui fut réaffirmée par le Premier ministre, François Fillon, lors d'une réunion du Comité interministériel pour la société de l'information (CISI) le 20 juin 2007. Depuis, l'action publique en matière de TIC semble clairement orientée autour de la protection des producteurs de contenus et surtout des bénéficiaires économiques potentiels qu'engendrent les technologies avec la création d'un Secrétariat d'Etat de la Prospective et du Développement de l'économie numérique, placé sous l'autorité directe du Premier ministre. De manière synthétique, quelle que soit leur couleur politique, les gouvernements successifs partagent des préoccupations similaires : extension de l'administration électronique<sup>7</sup>, protection des données personnelles<sup>8</sup>, réduction de la fracture numérique<sup>9</sup>, usages des TIC en vue de développer l'économie<sup>10</sup>

---

<sup>4</sup> Pierre Nora et Alain Minc, *L'informatisation de la société*, Seuil, coll. « Points Politique », 1978.

<sup>5</sup> Donnée publique : donnée collectée par les organismes publics ; non nominative ; ne relevant pas de la vie privée ou de la sécurité.

<sup>6</sup> Dans le « Programme d'Action Gouvernemental pour l'entrée de la France dans la Société de l'Information » (PAGSI), le gouvernement Jospin définit un ensemble de priorités concernant les politiques publiques s'articulant autour des TIC : l'éducation, la culture, la modernisation des services publics, les entreprises et le commerce électronique, la recherche et l'innovation ainsi que la régulation juridique. Voir Service juridique et technique de l'information et de la communication, Service d'information du Gouvernement, *La France dans la société de l'information*, La Documentation française, 1999.

<sup>7</sup> De manière non exhaustive : Rémi Marchand, *L'administration communicante et le développement des téléprocédures*, Commission pour la simplification des formalités, La Documentation française, 1996 ; Thierry Carcenac, *Pour une administration électronique citoyenne*, Rapport au Premier ministre, La Documentation française, 2000 ; Pierre de La Coste, *L'Hyper-République. Bâtir l'administration en réseau autour du citoyen*, La Documentation française, 2003 ; Gérard Braun, *Pour une administration électronique au service du citoyen (2003-2004)*, Sénat, Rapport d'information n° 402, 2004 ; Groupe « Experts numériques », *Amélioration de la relation numérique à l'utilisateur*, Rapport au Ministre du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat et au Secrétariat d'Etat de la prospective et du développement de l'économie numérique, 2010.

<sup>8</sup> P. Truche, Faugère J.-P. & Flichy P., *Administration électronique et protection des données personnelles. Livre blanc*, Rapport au Ministère de la Fonction Publique, Paris, La Documentation française, 2002 ; Y. Detraigne & A.-M. Escoffier, *La vie privée à l'heure des mémoires numériques. Pour une confiance renforcée entre citoyens et société de l'information*, Rapport d'information fait au nom de la Commission des Lois du Sénat, 27 mai 2009.

<sup>9</sup> Nicolas Curien et Pierre-Alain Muet, *La société de l'information*, Conseil d'Analyse Economique (CAE), La Documentation française, 2004.

<sup>10</sup> M. Lévy & J.-P. Jouyet, *L'économie de l'immatériel. La croissance de demain*, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, La Documentation française, 2007.

alors que le thème de la démocratie électronique ne suscite qu'un très modeste intérêt<sup>11</sup> et apparaît avant tout et souvent rapporté au vote électronique<sup>12</sup> (Vedel & Wojcik, 2008).

De fait, outre les lois et décrets, débats parlementaires, rapports officiels, discours des responsables gouvernementaux, disponibles sur des portails spécialisés tels que *vie-publique.fr* ou *legifrance.fr*, la plupart des institutions, aux différents échelons territoriaux, dispose de sites Internet aux contenus variés sur leur fonctionnement, leur mission et leurs réalisations dans les différents domaines de l'action publique. A de tels contenus, s'ajoutent les informations et des services pratiques, pour lesquels existent aussi des sites web spécialement dédiés (par exemple, *service-public.fr*, *impot.gouv.fr*) gérés par le gouvernement. A l'échelle locale, en 2009, 84% des Maires sont à la tête d'une commune disposant d'un site Internet. C'est le cas de 99% des Maires de communes de plus de 10 000 habitants, mais aussi de 82% des Maires de petites communes, soit une très forte augmentation ces dernières années<sup>13</sup>.

Les institutions politico-administratives peuvent également mettre en place des sites web consacrés à l'un ou plusieurs des secteurs d'activité dont elles ont la charge ou à destination de publics spécifiques. De plus, au regard de la diversification des modes d'accès à Internet, les institutions et les administrations développent des versions mobiles de leurs contenus ainsi que des applications liées aux services d'intérêt général accessibles à partir de terminaux mobiles (*smartphones*, tablettes) connectés à Internet<sup>14</sup>.

A cette présence désormais bien établie des institutions sur Internet manifestée dans des dispositifs tels que le site web, s'ajoute de manière croissante un investissement dans les diverses applications, plateformes et services (par exemple la géolocalisation) issus du web 2.0. Par exemple, sur les quinze ministères que compte le gouvernement actuel, six ministères ont un profil sur Twitter avec un total de onze comptes.

A *minima*, cette mobilisation des technologies, et plus particulièrement de celles du web 2.0, dans un objectif affiché de plus grande transparence des activités étatiques peut conduire à brouiller encore davantage les frontières déjà ténues entre l'information publique et la communication des acteurs politiques eux-mêmes. Les pratiques politiques du web 2.0 peuvent en effet venir accentuer les caractéristiques déjà manifestes d'une communication politique mobilisant de plus en plus les registres de l'affect, de la personnalisation ou de la proximité des gouvernants envers les gouvernés. Par exemple, comment doit-on considérer le compte Twitter ouvert par Nicolas Sarkozy – même si ce n'est pas lui-même qui l'alimente – à l'occasion du Sommet de Copenhague (7-18 décembre 2009), non pas en son nom propre mais en celui de l'Elysée ? Un tel compte en effet ne permet pas seulement de relayer les décisions prises mais aussi la démarche et les avis personnels du Président.

## **L'ouverture des données publiques entre *accountability* et management public**

Plus fondamentalement, ces évolutions sur les modes et les formats techniques de publicisation des activités gouvernementales interrogent le statut de l'information et les usages qui peuvent en être faits, dans une double perspective de critique et de contrôle de l'action des gouvernants et de démocratisation de la définition des choix publics. A ce titre, le programme *Transparency and Open*

---

<sup>11</sup> Cette expression n'apparaît dans aucun des programmes gouvernementaux (PAGSI, Re/SO ou France numérique). La très courte section intitulée "Promouvoir l'E-démocratie", dans le rapport de P. de La Coste, débute par un intitulé particulièrement explicite – "L'utilisateur est un citoyen" – et relève seulement par la suite d'une part la nécessité de publier les comptes publics (de la même manière que les entreprises sont dans l'obligation de produire, expliquer et commenter leurs résultats auprès de leurs actionnaires) et d'autre part, le vote électronique (par Internet) (La Coste, 2003, p. 46-48).

<sup>12</sup> Groupe E-démocratie du Club.sénat.fr, *La e-démocratie. Enjeux et perspectives*, Rapport remis à M. le Président du Sénat, 27 novembre 2002.

<sup>13</sup> « Internet et ses usages vus par les maires et les citoyens », Sondage « BVA-Orange-Le journal des Maires » pour « Paroles d'élus » réalisé du 19 au 31 octobre 2009.

<sup>14</sup> Voir le projet « Proxima Mobile » lancé en octobre 2009, sous la houlette du secrétariat d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique <http://www.proximamobile.fr/>

*Government* de Barack Obama associe la transparence à la nécessité pour les représentants de devoir rendre des comptes sur leurs actions (*accountability*) tout en promouvant la participation des citoyens en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité des décisions, de telle manière à ce que les décisions soient fondées sur des savoirs largement disséminés au sein de la société, et non plus uniquement sur la seule capacité d'expertise des hauts fonctionnaires. Un tel programme s'appuie notamment sur un ensemble de réflexions issues du monde académique qui soulignent la complexification des processus décisionnels dans un contexte où l'action politique est radicalement placée sous le sceau de l'incertitude, en particulier dans les domaines des sciences, de la santé, des techniques, où les savoirs sont nécessairement partiels et continuellement révisables. Dès lors, le caractère omniscient de l'expertise technique qui accompagne la parcellisation des tâches du processus moderne de rationalisation bureaucratique (au sens weberien) se trouve pour partie remis en cause. En mobilisant les capacités des réseaux numériques, les gouvernants doivent pouvoir prendre intégralement, inclure les connaissances et les savoirs d'individus « ordinaires », sans que leur statut institutionnel ou professionnel constitue un critère d'évaluation de la pertinence de leur contribution, sur le modèle de coopération et de collaboration incarnée par l'encyclopédie en ligne Wikipedia (Noveck, 2008).

Un tel programme a donné lieu à une multitude d'initiatives, parmi lesquelles l'emblématique « libération des données » (« *opendata* »), à travers la mise en place du portail [data.gov](http://data.gov), soit la mise à disposition du public d'un ensemble de données produites par les agences gouvernementales, jusqu'alors conservées dans leurs ordinateurs, et sous des formats facilitant leur partage et leur réutilisation. Il peut s'agir des statistiques produites par l'agence fédérale de la santé sur le nombre de personnes en surpoids, comme des données relatives au budget de l'Etat. Afin d'en faciliter l'appréhension par les citoyens, se mettent en place de nouvelles formes de collaboration entre gouvernants et développeurs, ingénieurs et promoteurs des logiciels open source, en vue de fournir, produire, créer des applications et des outils d'utilisabilité tels que ceux qui permettent la visualisation de grandes quantités de données (cartographiques, graphiques, statistiques) et le mixage de données en provenance de sources différentes.

Quelle que soit l'appréciation portée sur le caractère réellement démocratique ou innovant de ce programme, il n'en demeure pas moins que divers gouvernements nationaux ou régionaux en Europe (Espagne, Danemark, Norvège, Royaume-Uni,...) opèrent également l'ouverture de leurs bases de données, selon des stratégies plus ou moins définies (Huijboom & Van den Broek, 2011) et en fonction de considérations qui ne ressortent pas tous d'une volonté de promouvoir une plus grande participation des citoyens à la décision publique. En France, jusqu'en février 2011 et la création par décret de la mission interministérielle Etalab chargée de mettre en place un portail [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr), les quelques initiatives publiques visant à l'ouverture des données proviennent d'une poignée de collectivités territoriales, telles que par exemple la communauté d'agglomération de Rennes. Rennes Métropole a en effet rendues publiques les données de son réseau de transport public Kéolis, et sa ville-centre – notamment son service d'informations géographiques – celles essentiellement liées à l'environnement urbain (comme par exemple, l'emplacement des massifs floraux, des horodateurs ou des aires de jeux). Pour l'instant, la catégorie « Citoyenneté » ne renvoie qu'aux seules données sur l'emplacement des bureaux de vote et le découpage de la ville en quartier<sup>15</sup>. L'objectif est clairement centré sur la production de services à destination de l'utilisateur de services publics et l'amélioration de la vie quotidienne du citoyen, avec par exemple, la possibilité pour le Rennais connecté d'être informé de la disponibilité en temps réel des vélos en libre-service.

Dans un premier mouvement, il est possible de voir à l'œuvre dans cette mise à disposition de données publiques la manifestation d'une des caractéristiques de la logique néo-libérale de management public – c'est-à-dire la prise en charge par des prestataires privés (entreprises, développeurs, informaticiens) de la fourniture de services, éventuellement payants, au public. En effet, la donnée brute, qu'elle soit statistique ou géographique, n'a en elle-même aucune implication économique, sociale ou politique ; seule la promesse qu'elle, seule ou en lien avec d'autres, porte de sa malléabilité grâce à des applications qui ne peuvent être développées que par des acteurs ayant un certain niveau de compétences techniques, en information, contenu ou service, lui confère une valeur économique. Cette

---

<sup>15</sup> Le catalogue des données publiques ouvert par Rennes est disponible à l'adresse : <http://www.data.rennes-metropole.fr/les-donnees/catalogue/>



valeur économique est d'ailleurs très bien saisie par un certain nombre d'entreprises existantes, qui peuvent également bénéficier de financements publics<sup>16</sup>.

Néanmoins, les entreprises ne sont pas les seules à saisir des opportunités de développements liés à la « libération des données ». Dans une logique sensiblement différente, des particuliers ou des collectifs peuvent également se donner pour mission de rassembler, compiler, exploiter et rendre lisibles les données produites par les organismes publics. Des organisations telles que l'Open Knowledge Foundation ou MySociety au Royaume-Uni, ou LiberTIC ou Regards Citoyens en France opèrent ainsi un travail de collecte et de mise en visibilité de telles données à travers divers procédés et techniques de visualisation afin de les rendre disponibles à l'interprétation politique. Se trouve alors promue la figure d'un citoyen vigilant à l'égard des activités des gouvernants, vigilance dont le site nosdeputes.fr – qui se présente comme un « observatoire citoyen de l'activité parlementaire » - constitue sans doute, en France<sup>17</sup>, la manifestation la plus évidente. Un tel site, créé par Regards Citoyens et alimenté par des bénévoles, permet en effet de « monitorer » l'activité des députés : des graphiques associés à chaque député permettent à effet de connaître un ensemble d'éléments tels que le nombre de présences à l'Assemblée nationale du député considéré, les questions écrites et orales qu'il a pu poser, les travaux auxquels il participe et les rapports parlementaires qu'il produit dans tel ou tel domaine thématique.

Si la mise en visibilité accrue des choix et des comportements des représentants ouvre sur un contrôle de leur activité, il est aussi possible de relever que parmi la multitude des initiatives fondées sur la valorisation de la transparence dans la conduite des affaires publiques, certaines opérations de mise en relation de données brutes peuvent paradoxalement conduire à saper la confiance dans le système institutionnel sur lequel elles s'appuient. Lawrence Lessig évoque ainsi les projets qui visent à révéler les influences auxquelles sont soumis les membres du Congrès américain<sup>18</sup>, en reliant les fonds reçus par les représentants aux votes qu'ils font. A ce titre, il évoque le rapport maplight.org qui indique que, entre 2003 et 2008, les députés qui ont contribué à minorer l'étendue de la loi sur le climat ont reçu en moyenne 37 700 dollars des industries du charbon, du gaz, et du nucléaire<sup>19</sup>. Or, pour Lessig, il peut être difficile de démontrer qu'une contribution financière a joué un rôle décisif dans le vote d'un élu, les autres facteurs d'influence possibles étant, de fait, minorés ou éliminés par la juxtaposition et la mise en corrélation de données indépendantes. De plus, privilégier la dénonciation des comportements individuels des représentants fait également l'économie de la possibilité d'une critique plus globale du fonctionnement du système institutionnel.

## **Du côté du « public » : production et consommation de l'information en ligne**

A côté de l'information publique fournie par les institutions politico-administratives, de la production de nouvelles et d'analyses par les journalistes professionnels et les experts, se développent aussi celles des citoyens, « amateurs », témoins, membres du grand public. De manière spontanée, il peut s'agir pour un individu de participer à la production et à la diffusion d'images d'événements ou de phénomènes délaissés par les médias ou minorés par les autorités publiques en proposant un autre

---

<sup>16</sup> Data Publica, une entreprise qui depuis septembre 2010, et avec l'aide des financements du secrétariat d'Etat à l'économie numérique, centralise au sein d'un portail datapublica.com, les données produites par des organismes publics et des éditeurs privés en vue de, selon son PDG « construire une place de marché généraliste pour vendre des données publiques et privées [...] et de mettre à disposition des outils pour travailler ». Cyrille Chausson, « Data Publica : ouverture de la première place de marché de la donnée en France », LeMagIT, 23 mars 2011 (<http://www.lemagit.fr/article/france-semantic-donnees-gestion-analyse/8382/1/data-publica-ouverture-premiere-place-marche-donnee-france>)

<sup>17</sup> Dans d'autres pays, de telles initiatives existent notamment afin de publiciser les budgets des autorités gouvernementales et surtout de rendre lisible le lien entre taxes et impôts versés par les contribuables et financements de tel ou tel secteur d'action publique - <http://whatwepayfor.com/> (Etats-Unis) ; <http://wheredoesmymoneygo.org/> (Royaume-Uni) - ou la provenance des fonds alimentant les partis politiques et les candidats lors des campagnes électorales - <http://www.followthemoney.org/> (aux Etats-Unis).

<sup>18</sup> Lawrence Lessig, "Against Transparency. The perils of openness in government", *The New Republic*, 9 October 2009 (<http://www.tnr.com/article/books-and-arts/against-transparency>)

<sup>19</sup> Emily Calhoun, "How Money Watered Down the Climate Bill", 13 July. 2009 (<http://maplight.org/how-money-watered-down-the-climate-bill>).



angle de vue. Outre qu'elles bousculent le journalisme « traditionnel », au moins en interrogeant les fonctions qui lui sont idéalement dévolues<sup>20</sup>, ces pratiques font d'Internet un terrain expérimental sur lequel peuvent s'édifier des dispositifs de publication cherchant des alternatives aux pratiques médiatiques les plus critiquées<sup>21</sup> (Cardon et Granjon, 2010). Ces dispositifs peuvent s'inscrire dans une démarche ponctuelle de contre-expertise - sites web et blogs utilisés par des individus<sup>22</sup> ou des organisations déjà constituées à l'occasion, par exemple, d'une catastrophe (Vitalis, 2004) - ou contribuer à la formation de collectifs spécialisés dans la défense d'une cause<sup>23</sup>. En tous les cas, le web fourmille d'opportunités pour des prises de parole, qui peuvent emprunter des formats variés (textes, vidéos, son, montage, mixage, etc.), et dont une partie peut consister en réagir, commenter, analyser, critiquer, évaluer les choix, les décisions ou les comportements des pouvoirs publics. Et cela, avec une ampleur inégalée par rapport aux possibilités offertes par les médias diffusés, dont certaines émissions – celles rassemblant professionnels de la politique et « anonymes » - contribuent déjà à « un élargissement de la définition du politique au-delà des catégories, statuts et processus ayant cours dans la sphère institutionnelle » (Lefébure, 2008, p. 72).

Aussi, l'appropriation croissante d'Internet, et surtout de différentes modalités de communication qu'il autorise et supporte (réseaux sociaux etc.), parmi la population, conduit à s'interroger plus largement sur le rôle des médias numériques dans les processus de politisation<sup>24</sup> des individus (Dolez, 2009). Plus précisément, les observations des producteurs et consommateurs d'information politique en ligne confrontent les thèses de la normalisation et de la mobilisation précédemment évoquées.

Si les pratiques informationnelles en ligne manifestent sans nul doute des déplacements de frontières entre l'expertise et l'emprise de quelques-uns (des journalistes, des consultants, des éditorialistes et des responsables politiques ou des techniciens de l'action publique) dans la définition de ce qui mérite d'être porté à l'attention du public, et les savoirs « profanes » de la multitude, il faut néanmoins considérer la possibilité que les hiérarchies ou les asymétries existantes dans l'espace médiatique traditionnel ne sont pas pour autant éliminées. D'une part, se nouent de nouvelles formes de collaboration entre les traditionnels *gate-keepers* (journalistes) et des individus ou des collectifs originellement formés en vue de fournir soit une vision alternative à celle promue par les médias dominants, soit en livrant à la connaissance du public des données brutes, sans commentaires et dès lors ouvertes à une multiplicité d'interprétations de la part de ceux qui y ont accès. Par exemple, et sur ce dernier point, la presse écrite peut s'associer avec les tenants du « data-journalisme », dont le plus célèbre représentant est sans doute Wikileaks, en vue de livrer une image saisissante de la réalité des combats et de leurs conséquences en pertes humaines, en Irak, croisant les données « fuitées » de l'armée américaine avec la cartographie du territoire irakien, le tout publié sur le site web du Guardian<sup>25</sup>.

D'autre part et du côté de la normalisation, l'exubérance informationnelle s'accompagne d'une difficulté croissante à trouver et organiser l'information pertinente qui conduirait inévitablement à la création d'une « fracture civique » entre citoyens. Autrement dit, les individus qui sont déjà motivés et intéressés par la politique vont pleinement bénéficier d'Internet comme ressource d'information mais

---

<sup>20</sup> Si ce n'est la critique à l'égard des pouvoirs établis, au moins une mise en perspective (ou à distance) des faits et discours rapportés.

<sup>21</sup> Par exemple, Ohmynews international (<http://english.ohmynews.com>) : journal écrit par des simples citoyens, initialement lancé en Corée du Sud ; Wikinews (<http://fr.wikinews.org/wiki/Accueil>) qui se présente comme « la source d'information que vous pouvez écrire » ; mais aussi AgoraVox, Médiapart, rue89, Indymedia. Ce dernier, créé en 1999, est l'un des exemples les plus connus de l'utilisation du web en vue de couvrir des thématiques auxquelles les médias *mainstream* s'intéressent peu, puisqu'il s'agissait initialement de faire écho aux protestations anti-OMC à Seattle.

<sup>22</sup> Exemple : Etienne Chouard et son analyse très critique du Traité Constitutionnel Européen (TCE), rejeté par référendum en France, en 2005.

<sup>23</sup> Par exemple, en février 2010, le collectif la Quadrature du Net propose un décryptage de la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure (LOPPSI) à travers des dossiers d'analyse et invite les internautes à informer leurs députés des enjeux d'une telle loi (<http://www.laquadrature.net>).

<sup>24</sup> Notion complexe à appréhender et à mesurer avec précision, la politisation renvoie ici à la propension des individus à « entretenir un intérêt pratique pour la participation épisodique à des activités réputées spécifiquement politiques » (Lagroye, François et Sawicki, 2002, p. 311), ces dernières n'étant pas cantonnées aux activités formellement liées à la sphère institutionnelle ou partisane (vote, adhésion à un parti, ...).

<sup>25</sup> Simon Rogers, « Wikileaks Iraq war logs: every death mapped », *The Guardian*, 23 October 2010 <http://www.guardian.co.uk/world/datablog/interactive/2010/oct/23/wikileaks-iraq-deaths-map>

pour ceux qui sont peu motivés, ce gain est marginal, et ils n'en tirent pas réellement profit (Delli-Carpini & Keeter, 2003). En France, l'enquête par sondage réalisée par le CEVIPOF et le CARISM<sup>26</sup> en 2009 montre ainsi que le web donne davantage de ressources et d'espaces d'expression aux citoyens qui sont déjà très intégrés dans le système politique. Le caractère dominant de la télévision comme média d'information pour l'ensemble de la population s'accompagne de fortes disparités quant à la connaissance que les individus peuvent avoir d'une actualité politique<sup>27</sup> en fonction de leur appartenance socioprofessionnelle ou de leur niveau scolaire. Ainsi, les personnes sans diplôme déclarent à 62% avoir entendu parler d'une actualité<sup>28</sup> en premier à la télévision alors que c'est le cas de seulement 34% des diplômés du supérieur qui privilégient d'autres sources d'information (dont Internet).

L'étude réalisée par le groupe de recherche Marsouin en 2009, certes limitée à un échantillon représentatif de la population bretonne, souligne aussi que les personnes disposant d'un haut niveau d'études sont aussi celles qui bénéficient le plus des opportunités et des ressources informationnelles mises à disposition par les administrations publiques. A titre d'exemple et pour ne donner qu'un seul chiffre : 69% des personnes interrogées ont déjà recherché de l'information sur des sites administratifs (CAF, Trésor public, mairie,...) mais avec un écart de 37 points entre les sans diplômes et les diplômés du supérieur<sup>29</sup>.

A l'appui de cette idée de fracture civique qui repose sur l'inégale répartition des compétences, qu'elle soit ou non objectivée<sup>30</sup>, chez des individus en recherche active d'information, vient s'ajouter celle développée par Markus Prior (2007) quant à la contribution des médias, de masse et numériques, à soutenir voire accroître l'apathie civique. En effet, pour cet auteur, la fragmentation médiatique - le fait que, en sus des sources numériques d'information, prolifèrent des chaînes de télévision, avec une offre thématique et des possibilités accrues de personnalisation des contenus - permettrait aux individus qui préfèrent le divertissement de profiter d'opportunités encore plus nombreuses de ne pas être exposés au politique. Considérant que par ailleurs que les individus filtreraient les informations en fonction de leurs intérêts pré-existants, la fragmentation médiatique signerait l'entrée dans une nouvelle ère d'« effets minimaux » des médias (Iyengar & Bennett, 2008) défavorable à l'engagement civique de publics segmentés, auxquels ferait de plus en plus défaut un niveau même basique de connaissances politiques.

Néanmoins, plusieurs travaux, notamment recensés par Andrew Chadwick (2010), vont à l'encontre de ces propositions théoriques, et soulignent *a contrario*, que les caractéristiques de l'information politique en ligne – sa quantité, sa richesse, sa pertinence, et son accessibilité – créent un environnement médiatique bénéfique à l'acquisition de connaissances et de compétences requises pour appréhender les enjeux politiques, voire s'investir ultérieurement dans des discussions politiques en ligne (Mossberger, Tolbert & McNeal, 2008, p. 47-66). De plus, le caractère kaléidoscopique de l'information en ligne – diffractée en plusieurs lieux, sous divers formats - incite à appréhender de manière modulaire l'intensité de ses effets sur les internautes en fonction de caractéristiques et de

---

<sup>26</sup> Enquête Médiapolis réalisée par le CEVIPOF et le CARISM avec le soutien de l'ANR : enquête quantitative par sondage sur un échantillon de 1750 personnes représentatif de la population de 15 ans et plus (décembre 2009), disponible à l'adresse : <http://www.cevipof.com/fr/mediapolis/rapport/>

<sup>27</sup> La question était : « Pour vous informer en matière politique, quel média utilisez-vous le plus souvent ? En premier ? En second ? » : télévision (76%), radio (41%), Internet (28%). Résultats complets de l'enquête : <http://www.cevipof.com/fr/mediapolis/rapport/> et Thierry Vedel, « Internet creuse la fracture civique », *Le Monde*, 22 juin 2010.

<sup>28</sup> Les exemples fournis étaient : le référendum sur les minarets en Suisse, la réforme de l'histoire-géographie en Terminale S et l'instauration d'une taxe sur les bonus des banquiers.

<sup>29</sup> Jocelyne Tremembert, « Point sur les usages d'Internet : Usage des réseaux sociaux et e-participation », 12 octobre 2010, <http://www.marsouin.org/spip.php?article385>

<sup>30</sup> Si on se fonde sur une appréhension déclarative et statistique des compétences techniques et politiques des internautes, il est possible de souligner – si nécessaire – l'écart existant entre la réalité et le sentiment d'incompétence chez certaines catégories de la population, comme le relèvent Hargittai et Shafer : "Some users – and our findings suggest these are more likely to be women – may not be looking for certain types of material on the Web because they do not think they would be successful. Consequently, women may be less likely to take advantage of online content that may improve their life chances such as enrollment in online courses, accessing government services or informing themselves about political candidates." (Hargittai & Shafer, 2006, p. 16)

déterminants classiques (telles que l'âge ou le sexe) mais aussi de leurs préférences à l'égard de certains types de dispositifs numériques plutôt que d'autres. Pour l'instant essentiellement réalisées par des chercheurs américains et britanniques, et souvent à l'occasion de campagnes électorales, des études empiriques montrent ainsi que certaines catégories de la population traditionnellement considérées comme peu intéressées par la politique – les jeunes – utilisent justement de manière privilégiée Internet lorsqu'ils recherchent de l'information sur leurs représentants (Coleman & Spiller, 2003). De leur côté, Pasek et al. (2009) montrent que les jeunes tirent davantage profit que les autres catégories de la population des informations politiques recueillies à travers la fréquentation de certains réseaux sociaux (Facebook plutôt que MySpace), laquelle apparaît corrélée à un engagement civique plus fort que chez les non utilisateurs.

Témoignages, évaluations, contre-expertise, fondées ou non sur les informations et données produites par les instances gouvernementales ou les médias diffusés, les formes d'investissement du numérique par les citoyens semblent faire écho à la notion de « contre-démocratie » développée par Pierre Rosanvallon (2006). Le web constituerait un espace privilégié pour l'exercice permanent d'une vigilance critique des représentés quant à l'activité de leurs représentants. Dès lors, est ouverte la possibilité de repenser le concept de représentation en dépassant la dichotomie, présente dans les toutes premières réflexions sur la démocratie électronique, entre démocratie représentative et démocratie directe. Stephen Coleman et Jay G. Blumler (2009) avancent ainsi la notion de « représentation directe » comme système démocratique qui rejette les modes paternalistes de gouvernement hérités de l'Etat-providence, allant au-delà de consultations formelles sur des agendas politiques pré-établis et où les citoyens ne sont plus seulement tolérés ou « patronalisés » mais considérés comme égaux, les responsables politiques étant soumis à un exercice permanent d'*accountability*. Dans cette perspective, les technologies de l'information et de la communication ne sont plus utilisées comme simplement des outils de vote ou de sondage ou de consultations sporadiques mais pour soutenir la base d'un dialogue permanent. Au regard de la multiplicité d'espaces numériques d'expression initiées ou non par la sphère institutionnelle, la détermination des choix politiques est-elle davantage ouverte à la participation et à la discussion d'un plus grand nombre de citoyens ?

## **2. S'exprimer et discuter en ligne : entre instrumentations institutionnelles et élargissement de l'espace public**

La perspective ici est bien de « outiller » les structures traditionnelles de la représentation et de la médiation politiques en partant du principe que certaines caractéristiques des dispositifs en ligne<sup>31</sup> permettront l'expression de catégories de la population considérées comme à la fois désaffiliées de la politique et susceptibles de se saisir des opportunités numériques de participation<sup>32</sup>. Parce qu'ils peuvent minorer les contraintes des dispositifs participatifs en face-à-face, comme l'éloignement géographique, le manque de temps, la peur de s'exprimer en public, les dispositifs en ligne pourraient permettre à ceux qui n'osent s'exprimer en public, en face-à-face, de prendre la parole (Gastil, 2000 ; Witschge, 2004), et ce d'autant plus lorsque, dans le cas par exemple des réunions publiques, les assemblées sont « mixtes » c'est-à-dire composées de personnes à statut hiérarchique différent ou dont les positions d'autorité sont clairement établies (Monnoyer-Smith, 2007). Aussi, pour les acteurs de la

---

<sup>31</sup> Pour une analyse des sites web des collectivités territoriales, voir le texte de Gérard Loiseau dans le présent ouvrage. La perspective adoptée ici est différente en ce qu'il s'agit de s'intéresser non pas aux modalités participatives de la communication institutionnelle mais aux dispositifs qui sont présentés par les autorités politiques comme devant permettre une plus grande participation des citoyens à la détermination des choix collectifs.

<sup>32</sup> Typiquement, le dispositif mis en place à l'initiative de Richard Descoings, concernant la réforme du lycée en 2009 (<http://blog.lyceepourtous.fr/>), et qui fait appel à de multiples applications du web 2.0 : twitter, blog, googlemap pour les déplacements de R.D en province, plateformes de vidéos sur YouTube... Bastien Hugues, « Lycée : Descoings tente la démocratie participative 2.0 », *Le Figaro*, 25 mars 2009.

sphère institutionnelle, l'instrumentation numérique est généralement conçue comme un complément aux modalités de prise de parole en face-à-face.

## Numériser la représentation ? Les réalisations institutionnelles et leurs limites

Dans une logique consultative, il peut d'abord s'agir de permettre l'expression d'opinions ou de témoignages sur un sujet défini par l'autorité publique comme étant d'intérêt commun ou sur un thème de politique publique, selon des procédés plus ou moins élaborés, qu'il s'agisse de système de questions-réponses<sup>33</sup> ou de simples « boîte à idée »<sup>34</sup>, de questionnaires en ligne<sup>35</sup>, de système de notation ou de vote sur une proposition en vue de hiérarchiser ou pondérer des préférences<sup>36</sup> ou encore de panels citoyens<sup>37</sup>. Plus récemment, et au regard du développement de fonctionnalités liées à la cartographie et à la géolocalisation notamment, des dispositifs tels que les cartes collaboratives permettent par exemple aux habitants d'une ville d'associer leur idée d'aménagement à tel ou tel endroit ou portion du territoire urbain cartographié et actualisé en ligne, un clic sur la carte faisant apparaître la suggestion ainsi formulée<sup>38</sup>.

Ensuite, dans une optique de co-élaboration de propositions, de textes de politiques publiques, voire de lois, diverses réalisations sont actuellement observables. Certaines d'entre elles peuvent emprunter des modalités délibératives. A ce titre, le forum de discussion constitue l'un des dispositifs les plus anciens, en particulier à l'échelle locale, en France (Wojcik, 2003), dont les premières déclinaisons, un peu sommaires, firent progressivement place à des espaces animés, modérés, et dont les contributions font l'objet des synthèses destinées à saisir les principales idées et thématiques qui y sont débattues. Par exemple, le débat public sur l'Avenir de l'école organisé par le Ministère de l'Éducation en 2003 lors duquel 24 forums ont été proposés au public et 19 chats furent organisés. L'objectif affiché étant de permettre aux citoyens de prendre part à la rédaction des recommandations soumises au Gouvernement par la Commission en charge du rapport (Moscarola, Desmarais & Michel, 2007). En raison de la difficulté pour le nouvel entrant à se repérer parmi un volume important de contributions, et outre le désormais inévitable nuage de tags qui les accompagne, les forums peuvent être sous-tendus par des modules ou des logiciels permettant la visualisation des principaux thèmes en débat ou ses « points chauds »<sup>39</sup>, ainsi que leurs commentaires, à l'aide de graphiques ou de schémas davantage lisibles que le classique empilement de contributions les unes à la suite des autres observable dans les premières versions des forums de discussion. De plus, les systèmes de votation sur telle ou telle contribution se sont progressivement développés, soit qu'il s'agisse de marquer simplement une préférence qui permet néanmoins de mettre en visibilité les propositions les plus populaires, et donc établir le classement ou la présentation des contributions non plus par ordre chronologique ou en

---

<sup>33</sup> En France, les opérations de concertation sur des problématiques d'aménagement du territoire, menées sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), associent les réunions publiques à diverses modalités de participation en ligne : blog, système de questions-réponses, intervention à distance lors des réunions en face-à-face. Voir le site web consacré au débat sur la reconstruction d'une usine de traitement des déchets ménagers à Ivry-sur-Seine (4 septembre-28 décembre 2009) : <http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/>

<sup>34</sup> Par exemple, sur le site de la démocratie locale dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, à l'initiative de la Mairie : <http://www.democratieparis3.fr/boite-a-idees/>

<sup>35</sup> A Bordeaux, le site <http://jeparticipe.bordeaux.fr/> qui fonctionne sur inscription permet aux habitants de répondre à des questionnaires sur les divers domaines d'action de la Ville.

<sup>36</sup> A l'occasion du renouvellement des membres des conseils de quartier et en vue de produire une charte quant à leur rôle et fonctionnement, la Ville de Lens a ainsi soumis aux conseillers sortants 90 propositions pour lesquelles ils furent amenés à exprimer leur plus ou moins grand adhésion à l'aide d'un système de vote utilisant une gradation de couleur, de vert (plein accord) à rouge (total désaccord). Ceci a notamment permis de concentrer les réunions physiques qui étaient associées à la consultation sur la dizaine de sujets qui faisaient réellement débat.

<sup>37</sup> Depuis 2011, Issy-Les-Moulineaux ([http://survey.newpanel.com/gkws/cgi-bin/issy\\_sit/cgi.pl](http://survey.newpanel.com/gkws/cgi-bin/issy_sit/cgi.pl)); depuis juin 2010, Valenciennes (<http://www.valenciennes.fr/fr/minisites/vie-municipale/votre-mairie/panel-citoyen.html>)

<sup>38</sup> Voir « IdeaMap » de la Municipalité de Copenhague (Danemark) : <http://indrebylokaludvalg.kk.dk/ideer>

<sup>39</sup> Voir par exemple, le débat en ligne organisé par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sur la politique énergétique à l'automne 2007 et dont les résultats devaient alimenter le « Grenelle de l'environnement » (Benvegna & Brugidou, 2008).



fonction des choix des modérateurs, mais sur celui des contributeurs ou lecteurs eux-mêmes<sup>40</sup>, soit que la votation fasse partie d'une procédure plus large – les propositions ayant recueilli le plus de votes étant par exemple celles devant permettre d'initier des discussions en face-à-face (Wojcik, 2011).

L'élaboration de propositions ou d'énoncés susceptibles de faire l'objet d'un traitement par les autorités publiques peut aussi s'appuyer sur des logiciels et des modules de type wiki dans le cadre de projets d'aménagement<sup>41</sup> ou de rédaction de documents devant régler le fonctionnement de telle ou telle structure<sup>42</sup>.

Enfin, les citoyens peuvent aussi être amenés à exprimer des revendications collectives à travers des systèmes de pétitions en ligne promus par les gouvernements<sup>43</sup>, les assemblées parlementaires<sup>44</sup>, les autorités locales<sup>45</sup>, ou les responsables politiques eux-mêmes (par exemple, la pétition Vauzelle, voir Boure et Bousquet, 2010). Ici, l'élaboration législative n'est pas uniquement dévolue aux parlementaires ou aux ministres (selon les systèmes politiques considérés) mais revient, selon certaines conditions, aux citoyens. Par exemple, le Parlement d'Ecosse a mis en place un système électronique de recueil des pétitions<sup>46</sup> en chargeant une commission parlementaire *ad hoc* (la Commission des pétitions publiques) de sélectionner celles qui sont susceptibles de faire l'objet d'une décision voire d'une politique publique. Il permet de visualiser le texte de la pétition, lire des informations complémentaires relatives au problème qu'elle soulève, de se joindre à un forum de discussion intégré et d'ajouter des commentaires à la pétition considérée. Du côté des parlementaires, il permet, à travers l'analyse de la répartition géographique des pétitionnaires, de voir combien de leurs électeurs ont signé la pétition. De plus, un résumé du forum de discussion met en lumière les principaux arguments pour/contre. Ce système, qui peut conduire à l'amendement de textes en cours de discussion et à la révision de politiques en action, a été importé par d'autres systèmes politiques, en particulier au Bundestag allemand.

Par ailleurs, certains dispositifs participatifs « numérisent » pour tout ou partie certaines étapes de leur déroulement, comme cela peut être le cas, par exemple, de certains budgets participatifs<sup>47</sup>. Souvent cantonnée à l'aspect informatif du processus, cette numérisation peut également porter sur des aspects plus cruciaux comme la dimension délibérative ou l'expression des choix par les habitants. Dans le premier cas, Hambourg (Allemagne) qui propose aux citoyens d'élaborer en ligne des propositions à l'aide d'un logiciel de planification budgétaire combiné à des forums de discussion (Lührs, Lübcke, Feil, 2009). Dans le second cas, Belo Horizonte (Brésil) dont le système repose largement sur un vote en ligne destiné à hiérarchiser des priorités (Peixoto, 2008) ou Parme (Italie) où, sur une période de

---

<sup>40</sup> Le Grenelle de l'environnement ou de la Mer à l'initiative du Ministère de l'Ecologie (<http://www.legrenelle-environnement.fr/spip.php?rubrique4>); les états généraux sur la bioéthique en 2009 sous la responsabilité du Ministère de la Santé (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/>) (cf. texte de Sophie Monnier dans le présent ouvrage); débat sur les nanotechnologies (CNDP dans le cadre de ses nouvelles attributions) (<http://www.debatpublic-nano.org/>)

<sup>41</sup> Par exemple, la Municipalité de Clermont-Ferrand a opté pour l'utilisation d'un wiki permettant aux habitants de rédiger leur vision des aménagements à apporter à la place du Mazet située en centre-ville: <http://www.clermont-ferrand.fr/mazet/index.php/Accueil> (clôturé en juin 2010).

<sup>42</sup> Par exemple, l'écriture sur wiki expérimentée entre avril et mai 2009 de la charte de la concertation à Paris (<http://labs.paris.fr/commun/wiki/index.php/Accueil>)

<sup>43</sup> Par exemple, au Royaume-Uni, à travers le site <http://petitions.number10.gov.uk/>, le gouvernement britannique s'engage à fournir une réponse lorsque la pétition a recueilli au moins 500 signatures.

<sup>44</sup> Par exemple, la pétition en ligne a été expérimentée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au Parlement allemand (<https://epetitionen.bundestag.de>) et a fait l'objet d'une évaluation en 2007; le système perdure aujourd'hui (voir Jungherr & Jürgens, 2010). Depuis avril 2008, les pétitions en ligne sont également autorisées par l'Assemblée galloise (<http://www.assemblywales.org/gethome/e-petitions.htm>).

<sup>45</sup> Par exemple, au Royaume-Uni, Bristol ([http://epetitions.bristol.gov.uk/epetition\\_core/](http://epetitions.bristol.gov.uk/epetition_core/)). Par ailleurs, les injonctions du gouvernement britannique à l'endroit des autorités locales afin qu'elles favorisent l'engagement des habitants dans la définition des priorités locales ont conduit 35 *Councils* à mettre en place un système de pétition en ligne, voir: <http://www.mysociety.org/2010/12/15/local-e-petitions-see-if-mysociety-is-providing-your-local-system>. En France, à notre connaissance parmi les collectivités territoriales, seule la ville de Paris propose un système en ligne de pétitionnement: <http://www.paris.fr/politiques/participez/lancez-et-signez-une-petition/p9130>

<sup>46</sup> <http://epetitions.scottish.parliament.uk/> fondé sur un modèle générique: <http://www.e-petitioner.org.uk/>

<sup>47</sup> Un budget participatif permet à des citoyens non élus de participer à la conception ou à la répartition de finances publiques. Pour qu'il s'agisse véritablement de budget participatif, il faut que la dimension budgétaire et/ou financière soit discutée explicitement et implique l'échelle de la ville, que la procédure se répète dans le temps et inclut certaines formes de délibération publique dans des assemblées ou des forums spécifiques et donne lieu à des compte-rendu sur les suites données aux discussions (Sintomer, Herzberg et Röcke, 2008).

temps déterminé, les habitants peuvent formuler deux choix, l'un relatif à un projet présenté dans un quartier et l'autre pour l'un des projets concernant la totalité du territoire urbain<sup>48</sup>.

De telles démarches, hybrides c'est-à-dire associant des modalités en face-à-face et une ou plusieurs possibilités numériques de participation, parmi celles précédemment évoquées, se sont multipliées. A l'initiative d'acteurs politiques variés, leur rapport avec les décisions effectivement prises est souvent difficile à appréhender avec précision (Tournadre-Plancq, 2010). Au-delà de leur caractère peu souvent décisionnaire, constaté y compris dans le cadre de procédures fonctionnant exclusivement en face-à-face, un des effets essentiels des dispositifs numériques conçus pour favoriser les discussions entre internautes concerne l'acquisition par les participants de connaissances sur le sujet en débat (Talpin & Wojcik, 2010).

Néanmoins, deux types de critiques sont généralement formulés à l'encontre de ces réalisations. D'une part, elles s'avèreraient impuissantes à mobiliser au-delà des personnes habituellement présentes dans les procédures ordinaires de consultation et peinent à devenir des composantes permanents du paysage participatif. Et, d'autre part, pour celles qui vont au-delà de la simple expression, du fait qu'elles sont fondées sur une conception limitée de la discussion au sens où elles tentent, vainement, de (re)produire les conditions de production d'un discours rationnel, argumenté, respectueux, elles excluraient des catégories de population ne maîtrisant pas les codes de ce type d'expression. Considérant la multiplicité de lieux et de formats qu'emprunte l'expression des internautes, ceux-ci seraient davantage susceptibles de « parler politique » dans des espaces consacrés aux loisirs que dans ceux qui sont, institutionnellement, prévus à cet effet (Wojcieszak & Mutz, 2009).

Dès lors, diverses conceptualisations ont été élaborées pour tenter d'appréhender ce qui se joue en ligne dans les lieux, autorisant l'expression, la prise de parole et l'échange, initiés ou investis par des individus, et dépendants ou non des autorités politico-administratives. Nous revenons ici sur ces différentes conceptualisations et les problèmes qu'elles soulèvent au regard de la question de la participation politique, en particulier la tension permanente entre les logiques d'inclusion promues par certaines d'entre elles et la « qualité délibérative » considérées par d'autres comme horizon inatteignable.

## **Au-delà du clivage délibération/fragmentation**

Fréquemment, les discussions en ligne sont analysées en référence au modèle délibératif proposé par Jürgen Habermas, ce qui conduit naturellement à des conclusions désabusées. Schématiquement, les espaces numériques de débat ne permettent pas la réalisation d'un idéal délibératif fondé sur l'échange raisonné d'arguments devant aboutir à une position consensuelle de la part de tous les participants considérés comme égaux (pour un bilan de ces travaux, voir Greffet et Wojcik, 2008).

Déjà critiquée en dehors de toute opérationnalisation pratique<sup>49</sup>, la théorie habermassienne s'avère particulièrement inapte à rendre compte de la pluralité des expériences sur le web. Aussi, il s'agirait de considérer les discussions en ligne de manière plus « flexibles » (Wright, 2010, p. 229), par exemple, en explorant les mécanismes qui constituent partiellement la délibération (Kies, 2010 ; Gonzalez-Bailon & al., 2010). Dans une version plus radicale, et au regard des caractéristiques de l'expression politique en ligne, au moins matérielles, une telle optique conduit nécessairement à prendre en considération des formes d'expression allant au-delà du seul discours rationnel-critique théorisé par Habermas (Monnoyer-Smith, 2011), moins exigeantes socialement et culturellement, faisant davantage de place à l'émotion. Se développe alors toute une littérature sur l'émergence, sur le web, de « contre-discours »<sup>50</sup>. Par exemple, Zizi Papacharissi (2002) estime que les espaces de débat en ligne constituent des sphères publiques qui co-existent et rassemblent des « contre-publics », selon l'expression de Nancy Fraser (1990), plutôt qu'ils ne ressemblent à la conceptualisation opérée par

---

<sup>48</sup> <http://www.bilanciopartecipativo.comune.parma.it/progetti/vota.asp>

<sup>49</sup> Certains auteurs proposent en effet des amendements à la théorie délibérative, soulignant les contradictions fondamentales entre la participation et la délibération (Cohen & Fung, 2004 ; Mutz, 2006).

<sup>50</sup> Qui peuvent se matérialiser à travers par exemple des pétitions en ligne et des « *flashmob* » - rassemblement de personnes dans un lieu tenu secret jusqu'au dernier moment, coordonné par SMS – comme celui qui s'est produit à la Défense à l'automne 2009 afin de protester contre la nomination de Jean Sarkozy à la tête de l'EPAD, établissement public de gestion du quartier d'affaires de la Défense.

Habermas. Ils forment en fait de mini-sphères publiques qui servent à articuler différents intérêts et préoccupations collectives.

La critique sous-jacente portée à l'encontre des travaux fondés sur Habermas est double : d'une part, la délibération n'est pas forcément une valeur en soi – contrairement à ce qui semble irriguer la majeure partie de la littérature sur la démocratie électronique – et d'autre part, la production du bien commun peut advenir à travers des dispositifs ou des contextes autres que délibératifs.

Cette littérature se trouve récemment appuyée par un renouvellement de l'intérêt pour l'analyse des pratiques numériques de sociabilité « ordinaires » - au creux desquelles gît nécessairement du politique (Arnaud et Guionnet, 2005) – lesquelles auraient été jusqu'alors délaissées par les chercheurs, obnubilés par la traque des changements majeurs dans le fonctionnement des systèmes politiques représentatifs<sup>51</sup> et qui seraient induits par la numérisation de tout ou partie des relations qu'entretiennent les gouvernants avec les gouvernés. Ainsi, Lance Bennett considère qu'il y a un danger à porter une attention trop soutenue aux projets de démocratie électronique portés par les gouvernements, alors que les structures traditionnelles de la représentation (syndicats, partis politiques et gouvernements) adaptent simplement les technologies à leurs missions et agendas existants (Bennett, 2003 cité par Coleman & Blumler, 2009, p. 116). Ce qui invite à ne pas rechercher de la délibération (au sens habermassien) là où il n'y en a pas, sans pour autant considérer que ce qui est non délibératif relève du déchet conceptuel, étant donné que l'écrasante majorité de ce qui est dit sur le web, précisément, ne relève pas du délibératif tout en pouvant avoir des effets politiques, au moins dans l'expression de la contestation des pouvoirs institués (Dahlberg, 2007).

De fait, ainsi que le souligne Josiane Jouët, de nouveaux modèles d'expression civique apparaissent, caractérisés par un mélange de conversation privée et de discours publics, combinant les ressources multimédia du web, agrégeant des contenus textuels, sonores et vidéo (Jouët, 2009, p. 70-71). Cette nouvelle écologie de la parole se manifeste dans une multiplicité de lieux ou de dispositifs statiques ou dynamiques au sein desquels le caractère public (au sens de qui concerne l'intérêt général) d'un discours n'est plus indexé sur sa visibilité, et réciproquement (Cardon, 2010).

Toutefois, le principal problème demeure, à savoir la déconnexion entre la sphère publique informelle, constituée de « publics culturellement mobilisés » (Habermas cité par Cohen & Fung, 2004, p. 29), animée par les activistes, et les décisions réellement prises par le corps législatif, les agences administratives et les autorités politiques.

Partant de là, deux perspectives sont possibles, l'une insistant sur le cadre et la configuration des dispositifs au sein desquels se déroulent les discussions, l'autre envisage le web comme espace de confrontation d'opinions contradictoires. La première perspective consiste à considérer que, de manière irréductible, les passerelles entre intérêts politiques, préférences et valeurs ne peuvent être construits qu'au sein d'espaces institutionnels protégés, dont le *design* est conçu pour faciliter la délibération de manière transversale (Coleman et Blumler, 2009, p. 136), ou au moins certaines de ces caractéristiques. Une telle position n'est toutefois pas contradictoire avec l'observation de communautés en ligne déliées des institutions, qui peut clairement être envisagée de manière instrumentale, comme l'illustre l'analyse du forum *Slashdot* par Gonzales-Bailon et al. (2010), en partie motivée, pour ses auteurs par la recherche de pistes pour évaluer et *redesigner* les projets gouvernementaux.

Ainsi, les travaux relatifs aux procédures de débat en face-à-face soulignent l'importance du cadrage de la discussion, ce qui fait référence à la fois à sa thématique, aux règles formelles qui président au déroulement du débat mais aussi à la matérialité de la procédure, par exemple, la disposition symbolique de l'espace dans le cadre d'une réunion publique. Concernant les débats en ligne, le logiciel utilisé et le type d'interaction qu'il permet, la nature de la modération exercée et l'appropriation de l'interface par les utilisateurs (Wright & Street, 2007 ; Bonaccorsi et Julliard, 2010) jouent de la même manière un rôle éminent dans l'implication des participants et dans la manière dont ils s'expriment, voire dans les répertoires argumentatifs qu'ils mobilisent (Cappella, Price & Nir,

---

<sup>51</sup> Selon Scott Wright: “[...] the pre-eminence of this debate [càd le cadrage revolution/normalization] has led scholars to focus research on how existing institutions use new media, such as political parties and government, when they are not necessarily best-placed to exploit the potential of new media.” (Wright, 2010, p. 220).



2002 ; Desquinabo, 2009). De plus, considérer la matérialité des dispositifs dans lesquels s'enchaînent les prises de parole des internautes implique de prêter attention aux « facilitateurs » du débat, tout du moins lorsqu'il s'agit d'espaces initiés par une autorité publique, et au rôle, central, qu'ils occupent dans la dynamique des discussions au sein de tels dispositifs (Wojcik, 2007).

Parallèlement, l'appropriation de la matérialité de ces procédures par les individus, ouvre la possibilité de leur détournement, par exemple, à travers la contestation de leur fonctionnement réel, de leurs usages non prévus par les concepteurs ou encore de la non soumission aux thèmes et aux formats de parole initialement imposés par les organisateurs (Monnoyer-Smith, 2011 ; Wojcik, 2011). Dès lors, la configuration des dispositifs affecte nécessairement et la nature – plus ou moins délibérative, conflictuelle, polarisée, etc. – du débat, comme les catégories de publics susceptibles d'y prendre part. Précisément, considérons l'une de ces catégories – les jeunes – qui fait l'objet à la fois d'une attention soutenue de la part des pouvoirs publics et des travaux académiques quant au rapport qu'ils entretiennent avec la politique en ligne. Les enquêtes périodiquement consacrées à la diffusion d'Internet dans la société française soulignent en effet systématiquement leur familiarité avec les TIC (le téléphone mobile avec l'exemple du SMS) et les diverses applications du web social<sup>52</sup>. La « culture de l'écran », expression employée dix ans auparavant pour souligner à quel point les technologies tiennent une place essentielle dans la culture juvénile, est souvent rapportée à un contexte où les « écrans » affectent le rapport des adolescents à la culture et à l'écrit et introduisent des modifications importantes dans la manière dont se structure la sociabilité des adolescents. De manière connexe à la sociabilité, les formes et opportunités d'engagement civique de ces « natifs digitaux » seraient également affectées par cette culture de l'écran dont les formes contemporaines se traduisent par exemple par leur intérêt moindre à l'égard de la télévision ou de la presse écrite et s'incarnent dans une diversité de pratiques caractérisées par l'expressivité et/ou la créativité.

A titre illustratif, l'enquête que nous avons menée sur le site web dévolu au budget participatif des lycées (BPL), mis en œuvre par la région Poitou-Charentes, souligne ainsi les approches fondamentalement différentes des médias numériques par la classe politique, les adultes et les jeunes lycéens participant. Les autorités régionales ont validé un site Internet qui remplit difficilement une fonction d'information auprès du public lycéen auquel il est principalement censé s'adresser et dont ils exploitent assez peu les possibilités d'expression. Les pratiques assez limitées du site par les lycéens sont certainement liées à leur intérêt plus ou moins grand pour le BPL en tant que tel, et plus largement à leurs formes de politisation et d'engagement politique et civique ainsi qu'au défaut d'articulation entre la procédure en face-à-face et le site web. Elles sont aussi pour partie dépendantes de fortes divergences à propos des attributs et fonctionnalités que doit proposer un site Internet afin de pouvoir susciter ou accroître l'intérêt politique des adultes et des jeunes. Par exemple, alors que la moitié des adultes souhaitent recevoir par courrier électronique les comptes rendus des réunions, cette possibilité, si elle intéresse aussi les lycéens, est supplantée par le fait de pouvoir voter pour des projets qui est la première des options qu'ils retiennent (Wojcik, 2010).

La seconde perspective revient à explorer de manière plus attentive l'une des conditions de la délibération – la confrontation des individus à des points de vue antagoniques (Manin, 1985) - et son degré de réalité sur le web. Ainsi, certains chercheurs tentent de déterminer dans quelle mesure les internautes se trouvent confrontés à des opinions adverses. Il s'agit donc de considérer si le web autorise la pluralité de points de vue conflictuels entre eux, et surtout si les internautes s'y trouvent réellement exposés. De ce point de vue et jusqu'à très récemment, l'homophilie - le fait que, en ligne, les individus auraient tendance à fréquenter des espaces où ils peuvent discuter avec des personnes partageant des sensibilités idéologiques similaires – constituait la thèse dominante. Soutenue dans l'ouvrage de Cass Sunstein (2001), à partir de travaux de psychologie sociale, et empiriquement fondée par les travaux portant uniquement sur des blogs politiques lors de campagnes électorales aux Etats-Unis (Adamic & Glance, 2005) ou en France (Fouetillou, 2008), celle-ci serait de plus renforcée

---

<sup>52</sup> En 2009, près de 16 millions d'internautes sont inscrits sur au moins un site communautaire (15,9 millions) en France (type Facebook, MySpace, etc.). Les internautes inscrits sur un site communautaire sont majoritairement jeunes même si cette particularité tend à s'estomper. Les moins de 35 ans représentent près des 2/3 des inscrits (62,9%) alors qu'ils représentent à peine la moitié (45,8%) des internautes ; ceci est encore plus marqué auprès des 16-24 ans (29,2% des inscrits alors qu'ils représentent 18,1% des internautes) et dans une moindre mesure des 25-34 ans (25,3% pour 19% des internautes). Médiamétrie, « Les internautes toujours plus fidèles aux sites communautaires », Communiqué de presse du 18 août 2009.

par le fonctionnement technique du web comme ont pu le soutenir Manin et Lev-On (2006), et notamment des moteurs de recherche (Hindman, 2009). Ont ainsi été mis en exergue un ensemble de mécanismes tels que, par exemple, la logique sémantique qui gouverne les requêtes formulées par un internaute sur les moteurs de recherche, laquelle conduit à l'orienter vers des blogs ou des sites partageant le même vocabulaire et la même manière de formuler les problèmes que lui, ou bien, et au-delà de la dimension technique, le fait que les liens d'un site web renvoient vers d'autres sites appartenant à un univers idéologique similaire (Vedel, 2008).

*A contrario*, d'autres études montrent que les participants trouvent dans les discussions sur Internet une diversité sociale et géographique, une hétérogénéité des profils et des points de vue qu'ils auraient plus difficilement rencontrés hors ligne (Stromer-Galley, 2003). Plus récemment, et au regard de la diversification des activités pratiquées en ligne, il est également possible d'être accidentellement exposés au politique, tant certains dispositifs, tels que Facebook, autorisent la juxtaposition de propos mêlant des considérations sur la vie privée des individus mais aussi des opinions portées à l'endroit de la sphère politique (Bode, 2010 citée par Chadwick, 2010). En outre, une récente enquête montre que la « ségrégation idéologique » en ligne est moins forte que lors d'interactions en face-à-face (Gentzkow and Shapiro, 2010), au moins parce que les internautes visitent davantage de sites web qu'ils n'ont la possibilité d'interagir avec des personnes ayant des points de vue dissemblables aux leurs.

Très discutées dans pléthore de travaux académiques, ces controverses sur le caractère plus ou moins adéquat des modèles et contre-modèles de la délibération et sur la contribution d'Internet à la fragmentation (fondée sur l'homophilie ou la ségrégation idéologique) de l'espace public, semblent aujourd'hui faire l'objet de diverses tentatives de dépassement. Considérant que les approches des discussions politiques en ligne se sont massivement focalisées soit sur une conception restrictive de la délibération, soit reposent sur des conceptualisations de multiples mini-sphères aux caractéristiques difficiles à généraliser, Deen Freelon (2010) propose ainsi un autre cadre d'analyse de celles-ci, en identifiant trois modèles distincts de communication démocratique auxquels elles peuvent renvoyer. Suivant Dahlgren (2005), il ne s'agit plus dès lors de savoir si Internet peut soutenir la démocratie « au singulier » mais de voir comment les pratiques sociales fondées sur divers usages d'Internet peuvent soutenir de multiples formes de communication démocratiques et quelles sont les personnes qui y prennent réellement part. En conséquence, il est nécessaire de le « désagréger » et d'opérationnaliser l'éventail des activités qui peuvent se produire dans un environnement en ligne, plus complexe comparé à celui d'un média unidirectionnel comme la télévision (Chadwick, 2010).

## Conclusion

Les pratiques politiques et sociales d'Internet invitent à s'interroger à la fois sur les possibles reconfigurations des divers principes qui structurent les régimes démocratiques (principe de représentation, de participation, de compétition et de limitation des pouvoirs) et sur la réalité des opportunités offertes aux citoyens de faire entendre leur voix.

L'impératif de transparence qui semble atteindre la plupart des gouvernements occidentaux se manifeste par des usages variés des technologies de l'information et de la communication en vue de diffuser des informations et des données publiques à travers pléthore de sites web et un investissement progressif dans les diverses applications du web 2.0. Clairement motivée, au moins initialement, en France, par une logique de modernisation administrative et de service à l'utilisateur plutôt que par celle d'une plus grande dotation en ressources informatives des citoyens supposés pouvoir prendre part aux processus décisionnels, la disponibilité d'une quantité quasi infinie et parfois anarchique d'informations ouvre également à des modes d'appropriations - que les autorités politico-administratives ne peuvent prévoir ou contrôler - de la part des internautes. Plus particulièrement, le retraitement des informations « officielles » ou de données brutes par des individus ou des collectifs actualise l'hypothèse d'une revivification de formes de vigilance à l'égard des activités gouvernementales. Si de telles initiatives peuvent apparaître comme le fait d'individus ou de groupes déjà politisés, ou tout du moins ayant un certain degré de familiarité avec la politique, se développent diverses gammes d'investissement du web par les internautes qui peuvent aller de la simple propagation d'un contenu politique à la micro-mobilisation de publics jusque alors peu réceptifs à la politique institutionnelle. Significatives de formes d'engagement délicates à appréhender avec les catégories usuelles de la participation politique telle qu'elle peut se déployer dans le monde « physique », elles n'en témoignent pas moins des glissements entre des rôles et des savoirs dévolus aux différents protagonistes - responsables politiques, journalistes, experts, et citoyens - de la scène politique et médiatique.

## Références

- Allard Laurence & Blondeau Olivier, "E-Democracy vs. Open Democracy", Article Politique2.zéro, 26 novembre 2009, (<http://www.fondapol.org/les-travaux/toutes-les-publications/publication/titre/e-democratie-vs-open-democratie.html?page=1>)
- Arnaud L. & Guionnet C., « Introduction », in Arnaud L. & Guionnet C. (dir.), *Les frontières du politique. Enquêtes sur les processus de politisation et dépolitisation*, Rennes, PUR, 2005, p. 11-25.
- Bacqué M.-H. & Sintomer Y. (dir.), *La démocratie participative : histoires et généalogies*, La Découverte, 2011.
- Barboni T. & Treille E., « L'engagement 2.0. Les nouveaux liens militants au sein de l'E-Parti socialiste », *Revue française de science politique*, vol. 60, n° 6, 2010, p. 1137-1157.
- Bennett L. W. & Iyengar S., "A New Era of Minimal Effects? The Changing Foundations of Political Communication". *Journal of Communication*, 58 (4), 2008, p. 707-731.
- Benvegny N. et Brugidou M., « Prendre la parole sur Internet. Des dispositifs sociotechniques aux grammaires de la discussion », *Réseaux*, n° 150, 2008, p. 51-82.
- Blondiaux L., *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualités de la démocratie participative*, Seuil, coll. « La République des Idées », 2008.
- Bonaccorsi J. & Julliard V., « Dispositifs de communication numériques et nouvelles formes de médiation du politique, le cas du site web d'Ideal-EU », in Aghababaie, M., Bonjour, A., Clerc, A., Rauscher, G. (dir.), *Usages et enjeux des dispositifs de médiation*, Presses Universitaires de Nancy, 2010.
- Boulianne S., "Does Internet Use Affect Engagement? A Meta-Analysis of Research", *Political Communication* 26 (2), 2009, p. 193-211.
- Boure R. & Bousquet F., « Enjeux, jeux et usages d'une pétition politique en ligne. "La pétition Vauzelle" », *Réseaux*, n° 164, 2010, p. 128-159.
- Cappella J. N., Price V. & Nir L., "Argument Repertoire as a Reliable and Valid Measure of Opinion Quality: Electronic Dialogue During Campaign 2000", *Political Communication*, 19(1), 2002, p. 73-93.
- Cardon D. & Granjon F., *Médiactivistes*, Presses de Sciences Po, 2010.
- Cardon D., *La démocratie Internet*, Seuil, coll. « La République des Idées », 2010.
- Chadwick A., *Internet politics. States, Citizens, and New Communication Technologies*, Oxford University Press, 2006.
- Chadwick A., "Recent Shifts in the Relationship Between the Internet and Democratic Engagement in Britain and the United States : Granularity, Informational Exuberance, and Political Learning", August 2010, Forthcoming in Eva Anduiza, Michael Jensen, and Laia Jorba (eds), *Comparing Digital Politics*, Cambridge University Press, 2012, ([http://newpolcom.rhul.ac.uk/storage/chadwick/Chadwick\\_Granularity\\_Informational\\_Exuberance\\_Learning\\_in\\_Comparing\\_Digital\\_Politics.pdf](http://newpolcom.rhul.ac.uk/storage/chadwick/Chadwick_Granularity_Informational_Exuberance_Learning_in_Comparing_Digital_Politics.pdf))
- Chambat P., « Démocratie électronique. Quelques jalons dans la généalogie d'une question », *Sciences de la Société*, n° 60, octobre 2003, p. 48-63.
- Cohen J. & Fung A., "Radical Democracy", *Swiss Journal of Political Science*, vol. 10, n° 4, February 2004, p. 23-34.
- Coleman S. & Spiller J., "Exploring New Media Effects on Representative Democracy", *The Journal of Legislative Studies*, vol. 9, n° 3, Autumn 2003, p. 1-16.
- Coleman S. & Blumler J. G., *The Internet and Democratic Citizenship. Theory, Practice and Policy*, Cambridge University Press, 2009.
- Dahlberg L., "Re-constructing digital democracy: An outline of four 'positions'", *New Media & Society*, February 2011, 1-18.
- Dahlberg L., "Rethinking the fragmentation of the cyberpublic: from consensus to contestation", *New Media and Society*, vol. 9, n° 5, 2007, p. 827-847.
- Dahlgren P., "The Internet, Public Spheres, and Political Communication: Dispersion and Deliberation", *Political Communication*, 2005, 22, p. 147-162.
- Delli Carpini M. X. & Keeter S., "The Internet and an Informed Citizenry", in Anderson D. M. & Cornfield M. (ed.), *The Civic Web. Online Politics and Democratic Values*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers Inc., 2003, p. 129-153.
- Desquinabo N., "Debate practices in French political party forums", *International Journal of Electronic Governance*, vol. 2, n° 4, 2009, p. 344 -356.
- Dolez C., "The Internet's impact on the political awareness of citizens", Paper prepared for the 5<sup>th</sup> ECPR General Conference, Potsdam (Germany), 10-12 September 2009, 20 p.
- Flichy P., « Internet et le débat démocratique », *Réseaux*, vol. 26, n° 150, 2008, p. 159-185.
- Fouetillou G., « Le web et le traité constitutionnel européen. Ecologie d'une localité thématique compétitive », *Réseaux*, vol. 26, n° 147, 2008, p. 229-257.
- Freelon D. G., "Analyzing online political discussion using three models of democratic communication", *New Media & Society*, 12(7), 2010, p. 1172-1190.
- Fuchs D., "Participatory, liberal and electronic democracy", in Zittel T. & Fuchs D. (eds), *Participatory Democracy and Political Participation. Can participatory engineering bring citizens back in?*, London & New York, Routledge/ECPR Studies in European Political Science, 2007, p. 29-54.
- Gastil J., "Is Face-to-Face Citizen Deliberation a Luxury or a Necessity?", *Political Communication*, n° 17, 2000, p. 357-361.
- Gentzkow M. & Shapiro J., "Ideological Segregation Online and Offline", Chicago Booth Research Paper 10-19, University of Chicago, September 21, 2010, 52 p. ([http://faculty.chicagobooth.edu/jesse.shapiro/research/echo\\_chambers.pdf](http://faculty.chicagobooth.edu/jesse.shapiro/research/echo_chambers.pdf))
- Gonzales-Bailon S., Kaltenbrunner A. & Banchs R. E., "The structure of political discussion networks: a model for the analysis of online deliberation", *Journal of Information Technology*, 2010, p. 1-14.

Greffet F. & Wojcik S., « Parler politique en ligne : une revue des travaux français et anglo-saxons », *Réseaux*, vol. 26, n° 150, 2008, p. 19-50.

Hacker K. L. & J. Van Dijk, "What is Digital Democracy?", in Hacker K. L. & J. Van Dijk (eds) *Digital Democracy: Issues of Theory and Practice*, London, Sage, 2000, p. 1-9.

Haegel F., « La démocratie et ses nouveaux fonctionnements », *Les Cahiers français* « La science politique », n° 350, mai-juin 2009, p. 48-52.

Hargittai E. & Shafer S., "Differences in Actual and Perceived Online Skills: The Role of Gender", *Social Science Quarterly*, 87(2), June 2006, p. 432-448.

Hindman M., *The Myth of Digital Democracy*, Princeton University Press, 2009.

Hirzalla F., van Zoonen L. & de Ridder J., "Internet Use and Political Participation: Reflections on the Mobilization/Normalization Controversy", *The Information Society*, vol. 27, n° 1, January 2011, p. 1-15.

Huijboom N. & Van den Broek T., "Open data: an international comparison of strategies", *European Journal of ePractice*, n° 12, March/April 2011.

Jouët J., "The Internet as a new civic form. The hybridization of popular and civic web uses in France", *Javnost – The Public*, vol. 16, n° 1, 2009, p. 59-72.

Jungherr A. & Jürgens P., "The Political Click: Political Participation through E-Petitions in Germany", *Policy & Internet*, vol. 2, issue 4, art. 6, 2010.

Karakaya Polat R., "The Internet and Political Participation: Exploring the Explanatory Links", *European Journal of Communication*, vol. 20, n° 4, 2005, p. 435-459.

Kies R., *Promises and Limits of Web-deliberation*, Palgrave, MacMillan, 2010.

Lagroye J., François B. & Sawicki F., *Sociologie politique*, Presses de Sciences po et Dalloz, coll. « Amphi », 4ème édition, 2002.

Lascoumes P., « L'obligation d'informer et de débattre, une mise en public des données de l'action publique », in Gerstlé J., (dir.), *Les effets d'information en politique*, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2001, p. 303-320.

Lefebvre P., « Intérêt et limites de la notion de « profane » à travers l'analyse des débats télévisés intégrant des citoyens anonymes », in Fromentin T. & Wojcik S. (dir.), *Le profane en politique. Compétences et engagement du citoyen*, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2008, p. 53-78.

Lühns R., Lübcke M., Feil B., "Budget-oriented citizens' budget in Germany: participation and outcomes – with illustrations from the Federal State of Hamburg and the City of Freiburg", 5ème Rencontres Europe-Amérique sur la démocratie participative, Poitiers, 29 mai 2009, 19 p.

Manin B. & Lev-On A., « Internet : la main invisible de la délibération », *Esprit*, mai 2006, p. 195-212.

Manin B., « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33, janvier 1985, p. 72-93.

Margolis M. & Resnick D., *Politics as usual: The cyberspace "revolution"*, Thousand Oaks, Sage publications, 2000.

Monnoyer-Smith L., « Le débat public en ligne : une ouverture des espaces et des acteurs de la délibération ? », in Revel M. & al. (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, La Découverte, coll. « Recherches », 2007, p. 155-166.

Monnoyer-Smith L., *Communication et délibération. Enjeux technologiques et mutations citoyennes*, Hermès Lavoisier, 2011.

Moscarola J., Desmarais C. & Michel H., « En quoi les TIC affectent les formes et contenus du débat public ? Le cas du débat national sur l'Ecole », in Dahmani A., Do-Nascimento J., Ledjou J.-M. & Gabas J.-J. (dir.), *La démocratie à l'épreuve de la société numérique*, Karthala, 2007, p. 149-168.

Mossberger K., Tolbert C. J. & MacNeal R. S., *Digital Citizenship: The Internet, Society, and Participation*, Cambridge, MA, MIT Press, 2008.

Muhlberger P., "Political values, political attitudes, and attitude polarization in Internet political discussion: political transformation or politics as usual ?", *Communications. The European Journal of Communication Research*, vol. 28, n° 2, June 2003, p. 107-133.

Mutz D. C., *Hearing the Other Side. Deliberative versus Participatory Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

Norris P. "Preaching to the Converted? Pluralism, Participation and Party Websites", *Party Politics*, vol. 9, n° 1, 2003, p. 21-45.

Noveck B.S., "Wiki-Government. How open-source technology can make government decision-making more expert and more democratic", *Democracy. A Journal of Ideas*, Issue 7, Winter 2008, (<http://www.democracyjournal.org/7/6570.php>)

Ollivier-Yaniv C., « La communication publique : communication d'intérêt général et exercice du pouvoir », in Olivési S. (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, PUG, 2006, p. 97-112.

Papacharissi Z., "The Virtual Sphere. The Internet as a Public Sphere", *New Media & Society*, vol. 4(1), 2002, p. 9-27.

Pasek J., More E. & Romer D., "Realizing the Social Internet? Online Social Networking Meets Offline Social Capital", *Journal of Information Technology & Politics*, 6 (3-4), 2009, p. 197-215.

Peixoto T., "e-Participatory Budgeting: e-Democracy from theory to success?", e-Working Papers 2008, E-Democracy Centre, Universität Zürich, 2008, 24 p.

Prior M., *Post-broadcast democracy. How Media Choice Increases Inequality in Political Involvement and Polarizes Elections*, Cambridge University Press, 2007.

Proulx S. et Millerand F., « Le Web social : au carrefour de multiples questionnements », in Proulx S., Millerand F., Rueff J. (dir.), *Web social. Mutation de la communication*, Presses de l'Université du Québec, 2010, p. 13-30.

Rosanvallon P., *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Seuil, 2006.

Senellart M., « Secret et publicité dans l'art gouvernemental des XVIIe et XVIIIe siècles », *Quaderni*, n° 52, automne 2003, p. 43-54.

Sintomer Y., Herzberg C. & Röcke A., *Les budgets participatifs en Europe. Des services publics au service du public*, La Découverte, coll. « Recherches », 2008.

Stromer-Galley J., “Diversity of Political Conversation on the Internet: Users' Perspectives”, *Journal of Computer-Mediated Communication*, 8(3), April 2003 (<http://jcmc.indiana.edu/vol8/issue3/stromergalley.html>)

Sunstein C., *Republic.com*, Princeton University Press, 2001.

Talpin J. & Wojcik S., “Deliberating Environmental Policy Issues: Comparing the Learning Potential of Online and Face-To-Face Discussions on Climate Change”, *Policy & Internet*, vol. 2, issue 1, art. 4, 2010, p. 61-93.

Tournadre-Plancq J., « La démocratie électronique: quelles attentes ? », *Les Cahiers français*, « Les démocraties ingouvernables ? », n° 356, 2010, p. 77-81.

Vedel T. & Wojcik S., “Public policies for E-Participation in France”, in DEMO-Net - D14.4 Booklet on *Study into the social and political trends related to eParticipation and pertinent public policies* (co-edited by S. Coleman and A.-C. Freschi), February 2008.

Vedel T., « Les blogs et la politique : la démocratie en kit ? », in Greffe X. & Sonnac N. (dir.), *Culture Web. Créations, contenus, économie numérique*, Paris, Dalloz, 2008, p. 61-78.

Vedel T., « L'idée de démocratie électronique: origines, visions, questions », in Perrineau P. (dir.), *Le désenchantement démocratique*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2003, p. 243-266.

Vitalis A., « Les techno-réseaux en temps de marée noire : des outils de mobilisation et d'expression citoyenne », *Quaderni*, n° 55, automne 2004, p. 75-84.

Ward S. & Vedel T., “Introduction: The Potential of the Internet Revisited”, *Parliamentary Affairs*, vol. 59, n° 2, 2006, p. 210-225.

Witschge T., “Online Deliberation: Possibilities of the Internet for Deliberative Democracy”, in Shane P. M. (ed.), *Democracy Online. Prospects for political renewal through the Internet*, London, Routledge, 2004, p. 109-122.

Wojcieszak M. & Mutz D., “Online Groups and Political Discourse: Do Online Discussion Spaces Facilitate Exposure to Political Disagreement?”, *Journal of Communication*, 59(1), 2009, p. 40-56.

Wojcik S., « Les forums électroniques municipaux. Espaces de débat démocratique ? », *Sciences de la Société*, n° 60, octobre 2003, p. 107-125.

Wojcik S., « Les modérateurs des forums de discussion municipaux, des intermédiaires démocratiques ? », *Questions de communication*, Presses Universitaires de Nancy, n° 12, décembre 2007, p. 335-354.

Wojcik S., « Intérêts et limites d'Internet pour les budgets participatifs. Le cas du Budget Participatif des Lycées (BPL) en Poitou-Charentes », Séminaire du Réseau « Démocratie Electronique » (DEL), Paris, 8 mars 2010, 30 p. ([http://www.certop.fr/DEL/IMG/pdf\\_Wojcik\\_seminaire\\_DEL\\_8\\_mars.pdf](http://www.certop.fr/DEL/IMG/pdf_Wojcik_seminaire_DEL_8_mars.pdf))

Wojcik S., « La démocratie électronique, mythe et réalité », in Holeindre J.-V. et Richard B. (dir.), *La Démocratie. Histoire, théories, pratiques*, Editions Sciences Humaines, 2010, p. 121-127.

Wojcik S., « Participer...et après ? L'expérience des Consultations Européennes des Citoyens 2009 », in Aldrin P. & Dakowska D. (dir.), « Promouvoir l'Europe. Genèses, acteurs, transformations des dispositifs européens de communication », *Politique européenne*, n° 34, 2011.

Wright S., “Political as Usual? Revolution, Normalization and a New Agenda for Online Deliberation”, in De Cindio F., Macintosh A., Peraboni C. (eds.), *From e-Participation to Online Deliberation, Proceedings of the Fourth International Conference on Online Deliberation*, OD2010. Leeds, UK, 30 June-2 July 2010, p. 219-231.

Wright, S. & Street J., “Democracy, deliberation and design: the case of online discussion forums”, *New Media & Society*, vol. 9(5), 2007, p. 849-869.